BAN213 - Ingénierie patrimoniale

Mis à jour le 10-06-2026

Code : BAN213

Unité d'enseignement de type cours

6 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **50 heures**

Responsabilité nationale :
EPN09 - Economie Finance Assurance Banque (EFAB) / Lionel ALMEIDA

Contact national :

EPN09 - département EFAB

292 rue Saint Martin
accès 3
75003 Paris
01 58 80 87 45
Boris Buljan
boris.buljan@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public ayant acquis un niveau bac+4 ou plus avec des connaissances approfondies en droit et fiscalité du patrimoine.
Il est obligatoire d'avoir suivi l'UE **BAN209** “Droit et fiscalité du patrimoine” au préalable ou d'avoir une expérience professionnelle donnant un niveau d'expertise équivalent.

La formation est **soumise à agrément** aux conditions suivantes :

- être admis dans le Master 2 Gestion de patrimoine
- ou être agréé par l'enseignant responsable (voir "UE à la carte" sur le site du département Efab).

Objectifs pédagogiques

Acquérir les techniques et l'expertise de l'ingénierie patrimoniale pour fournir des conseils de haut niveau à ses clients.

Donner aux auditeurs une première pratique du métier de gestionnaire de patrimoine par l'étude de cas, la mise en pratique d'audit patrimonial ; mise en situation avec l'utilisation d'un logiciel professionnel.

Programme

Contenu

Régimes matrimoniaux, le couple et son patrimoine

- Régimes matrimoniaux de droit français : La formation du mariage ; Effets du mariage et régime primaire ; Régime légal : la communauté réduite aux acquêts ; Les régimes de communauté conventionnelle ; Régime conventionnel de la séparation de biens ; Régime conventionnel de la participation aux acquêts ; Le changement de régime matrimonial
- Le pacte civil de solidarité (PACS) : Formation, dissolution ; Le régime des biens des partenaires
- Les comptes bancaires et le couple
- Synthèses et comparatifs (mariage, pacs et concubinage)

Successions et libéralités : droit civil et fiscalité

- Les successions : règles de dévolution, succession *ab intestat* et succession testamentaire ; Saisine héréditaire, mandats successoraux ; Liquidation et partage.
- Les libéralités : Conditions de fond et de forme, les testaments en droit français ; Réserve héréditaire et quotité disponible, renonciation anticipée à l’action en réduction ; Donation ou legs graduel / résiduel ; Libéralités partages, donation-partage transgénérationnelle ; Libéralités atypiques (donations indirectes et déguisées, dons manuels).
- Les droits de mutation à titre gratuit : Règles de territorialité (art. 750 ter du CGI), personnes et biens visés, conventions de non double imposition ; Modalités de liquidation des droits de mutation à titre gratuit, tarif des droits selon le lien de parenté ; Déclarations, paiement des droits de mutation à titre gratuit
- Les régimes de faveur et les régimes spéciaux en matière de droits de mutation à titre gratuit : Biens ruraux (biens donnés à bail rural à long terme, parts de GFA), bois et forêts (et parts de groupements forestiers) ; Monuments historiques ; Donations et legs aux associations, fondations, fonds de dotation à but non lucratif ; Exonération partielle (75%) des transmissions d’entreprise (régime dit Dutreil) ; Régime spécifique des dons manuels ; Présomptions de propriété ; Régime des biens mis en trust

Les véhicules d’investissement et les produits de placement

- l’investissement en instruments financiers cotés
- les produits bancaires, livrets, PEA

- les organismes de placement collectif (OPC, FIA) ; les organismes d’investissement en immobilier (OPCI) ; les fonds de capital-investissement FCPR/FPCI/SLP
- les actifs numériques
- les contrats d’assurance-vie (régime juridique, contrat d’assurance-vie et régime matrimonial, fiscalité, clause bénéficiaire et fiscalité du dénouement par décès)
- les contrats de capitalisation ; plans d’épargne retraite (PER)

Audit patrimonial (études de cas)

- Méthodologie de l'audit patrimonial : bilan et vision globale du patrimoine, informations nécessaires, évaluation, diagnostic, préconisation et conseil
- Études de cas représentatifs (exemples : donations, transmission d'un bien professionnel, restructurations de patrimoines, ...)
- Utilisation et initiation au **logiciel BIG**

Modalités de validation

- Projet(s)
- Examen final

Description des modalités de validation

L'UE est validée par la réalisation de cas pratiques durant le semestre et un examen écrit en fin de semestre.